



L'UNSA territoriaux pour un déconfinement "co-construit et progressif"

La première phase de l'état d'urgence sanitaire qui a débuté le 17 mars dernier, et suites aux mesures de confinement décrétées par le président de la République, les agents publics ont été positionnés :

- soit en Autorisation Spécial d'Absence
- soit en télétravail
- soit en présentiel.

Dès le début du confinement, nous avons interpellé, à plusieurs reprises, le Maire et le Président du CHSCT par mails et par courriers (ci-joints).

A ce jour, peu de réponses nous sont parvenues. A ce propos, un comité technique programmé pour le 30 avril dernier, a abordé la question du Plan de Continuité d'Activité (PCA) mis en place par la collectivité pour la période du 17 mars au 11 mai 2020.

Le déconfinement est annoncé à partir du 11 mai prochain par l'Etat.

Beaucoup d'interrogations et d'incertitudes subsistent, comment l'organiser ?

De nombreux préalables devront être réalisés avant de sortir du confinement.

Cela suppose : la mise en place des mesures barrières, une politique ambitieuse de tests, et l'isolement des cas positifs.

Concernant nos services publics à la Mairie de Saint Denis, nous soulignons que votre sécurité est notre préoccupation majeure.

Nous rappelons nos préalables de déconfinement :

1. Un véritable plan de nettoyage,
2. La mise à disposition des Équipements de Protection Individuel
3. L'observation des gestes barrières.

Nous réaffirmons, que la reprise d'activité dans les établissements scolaires et crèches / jardins d'enfants, les équipements de la restauration scolaire et les équipements sportifs, ne sera possible sans que soient prises les mesures barrières, propres à ces structures, indépendamment des mesures générales indispensables pour l'ensemble de la population (masques, prise de température, dépistage par test, isolement, etc...).

Aussi, nous considérons que, pour l'ensemble de ces établissements et équipements, qu'il est primordial, de procéder à la désinfection en profondeur des locaux, et que celle-ci soit réalisée par des professionnels aguerris, reconnus et pratiquant normalement ce type d'intervention.



Cette désinfection devra être réalisée quotidiennement, dans tous les locaux, pour limiter les risques sanitaires. En aucun cas les personnels d'entretien des collectivités locales ne sont formés ni habilités pour pratiquer ces désinfections et ne pourront être mobilisés pour cette tâche. Dans les conditions actuelles, il serait irresponsable de leur faire courir de tels risques et pourrait justifier d'un droit de retrait.

Parallèlement, nous souhaitons également la mise en place d'un plan de formation spécial COVID 19 envisagé par la collectivité pour l'ensemble du personnel.

Il paraît évident, qu'en l'absence d'un véritable plan de nettoyage – COVID 19 et d'une organisation respectant les mesures barrières, une reprise en toute sécurité et confiance seraient compromises pour tous.

Pour toutes ces raisons, nous demandons pour les agents qui travaillent en présentiel, un dépistage préalable systématique et la dotation en quantité suffisante et pérenne de produits de protection.

Nous étions, avant cette période inédite, mobilisés auprès des personnels de notre collectivité locale pour que soit garantie leurs conditions de travail et la préservation de leur santé et nous le restons.

Nous avons réitéré la nécessité d'un dialogue social transparent, apaisée et sincère entre l'autorité et les représentants du personnel afin d'engager ensemble le début d'un **déconfinement progressif et confiant**.

Nous demandons à la mairie de Saint Denis de ne pas faire l'économie de construction de l'ensemble des plans de reprise progressive d'activité dans le cadre du dialogue social avec la consultation obligatoire des instances, et plus urgemment celle du CHSCT.

C'est un préalable avant toute réouverture des écoles/ de la restauration scolaire/ des équipements sportifs, des crèches et des jardins enfants et de l'ensemble des services de la collectivité.

Ces plans devront, dans le strict respect de la réglementation existante sur le temps de travail, s'appuyer sur des fiches métiers spécifiant leurs contraintes et sur les plans de continuité de l'activité (PCA) avec une priorité donnée à la protection des agents et à l'adaptation de l'organisation du travail du travail, des missions et des locaux.

La situation d'état d'urgence ne permet absolument pas de soustraire la consultation du CHSCT, d'autant plus qu'à ce jour la mairie de Saint Denis n'est toujours pas dotée de Document Unique des Evaluations des Risques Professionnels (DUERP).



L'UNSA Mairie de Saint Denis sollicite l'autorité de la mairie de Saint Denis de transmettre non seulement aux partenaires sociaux le plan de déconfinement qui précisera le protocole sanitaire mis en œuvre mais aussi à chaque agent qui participe au maintien du service public durant la période d'état d'urgence : **Un déconfinement transparent et confiant est nécessaire, comme l'a souligné le préfet de la Réunion, dans son communiqué du 30 avril dernier.**

Bien évidemment, dans l'hypothèse où les établissements rouvriraient à partir du 11 mai 2020, dans les conditions définies ci-dessus et seulement dans ces conditions, l'UNSA a également demandé à la collectivité :

- Qu'un chantier soit ouvert concernant les mesures de reconnaissance financière – spécial COVID 19.
- Qu'un chantier soit ouvert sur les modalités de mise en œuvre du télétravail car ce mode de fonctionnement reste à ce jour le dispositif privilégié par le gouvernement durant la période d'état d'urgence, ainsi que les modalités concernant la gestion des congés annuels et des RTT.

Alors que la situation évolue, de manière quotidienne, avec son lot d'annonces contradictoires et controversées nous sommes toujours dans l'attente du Plan de Continuité d'Activité (PCA) initiale complet et celui de la phase 2 : les plans de déconfinement de chaque secteur.

Enfin, nous vous invitons à trouver ci-joint un modèle de lettre à transmettre à l'autorité avec accusé de réception avant ou au moment de votre reprise.

Pour plus de renseignements sur cette démarche, vous pouvez nous joindre au 0692358116 – 0692064498.

Syndicalement.

Fait à saint Denis le 4/05/2020

Le Secrétaire Général

Patrick JAYME